



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT : 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°352. Mai 2018.



## SOMMAIRE

- P.2 **ANDENNE – FAIRE AVEC CE QU’ON A**  
Un militant livre ses impressions suite à la suppression d’un revenu
- P.3 **FEDERATION – QUELS PROJETS DE VIE POUR NOUS ?**  
Quelles sécurités d’existence pour nous ?
- P.4/5 **CINEY-MARCHE-JEMELLE – LES RACINES DE NOS RASSEMBLEMENTS**
- P.6 **NOS DROITS – LE BAIL D’HABITATION EN REGION WALLONNE**  
Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, la Région wallonne aura sa propre loi relative aux baux à loyer
- P.7 **ANDENNE - HORS CADRE - COLORE TA VILLE**  
Un évènement haut en « couleurs »
- P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE – PETITES NOUVELLES**  
Ici et là ça bouge !



Photo de la concertation du 07 mai 2018 au Service autour du jeu du Développement Durable

## EDITORIAL

### PAUVRETE ET DURABILITE

Ce 7 mai, avec d’autres associations, une délégation d’une dizaine de militant(e)s du Mouvement LST participait à la première concertation organisée par le Service de Lutte contre la Pauvreté, en vue de construire le prochain rapport bisannuel « Pauvreté et durabilité ».

Le premier des 17 objectifs de Développement Durable que s’est donné l’ONU d’ici 2030 est l’élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Cet objectif nous animera tout au long de cette concertation comme il nous anime depuis le début de nos rassemblements à LST. Si la misère existe, c’est qu’elle est voulue. L’éradiquer est tout autant un choix possible. Mais pour cela, il conviendrait de remettre en question l’accaparement des richesses par quelques poignées de personnes plongeant le plus grand nombre dans des situations et impasses inacceptables.

A travers les pages de ce journal, vous découvrirez des témoignages de ces impasses intolérables mais aussi les espoirs portés dans notre histoire par nos luttes et rassemblements collectifs menés depuis de nombreuses années.

L’équipe d’Andenne.

Que celui ou celle qui sait lire,  
lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL**  
avec celui ou celle qui n’a pas pu apprendre à **LIRE**.

## FAIRE AVEC CE OU'ON A

*Un militant nous livre ses impressions suite à la suppression d'un revenu...*

### RETRAIT

Il y a 7 ans ma femme a eu un cancer. Suite à cela, elle a perçu de la Vierge Noire (1) une somme de 80 euros. Mais l'an dernier, on lui a retiré les 80 euros auxquels elle avait droit. Elle avait été reconnue handicapée et on lui avait octroyé au début une prime de +/- 200 euros la première année, la deuxième année, c'était descendu à 100 euros et les autres années, c'était 80 euros et maintenant, elle n'a plus droit à rien.

Nous sommes passés devant le médecin conseil de la Vierge Noire qui a jugé qu'elle n'avait plus les points nécessaires pour avoir l'argent qui lui était attribué. Je lui ai demandé si elle avait encore ses 66% d'handicap et il m'a répondu qu'il n'y avait pas de problème qu'elle les gardait.

Et quand on a reçu les papiers dernièrement, on lui avait enlevé son handicap. Donc, elle n'avait plus les 66% d'handicap ! Ce qui veut dire qu'elle perd le peu d'argent qu'on lui donnait plus sa reconnaissance de personne handicapé alors qu'elle a eu un cancer et qu'elle est tout le temps fatiguée. Elle dort beaucoup. Ils pensent qu'on est guéri comme ça !

Mais s'il n'y avait que les 80 euros, ça ne serait pas trop « grave » ! C'est plutôt ennuyant. Ce qui est surtout le problème, c'est qu'on n'a plus droit aux réductions sur le gaz et l'électricité (c'est-à-dire le tarif social). Ce qui fait que l'an passé, je payais 100 euros en moins par mois et actuellement, je suis à +/- 200 euros puisqu'on n'a plus la réduction.

100 euros hors du budget alors qu'il n'y a que moi qui ai un salaire. Donc, ça fait 100 euros + les 80 euros de perte de la Vierge Noire ; ça fait +/- 200 euros en moins avec un seul salaire. Sans savoir s'il n'y a pas d'autres trucs qui vont suivre comme d'autres réductions que je ne sais pas ?!

### CONSEQUENCES

On avait reçu une lettre mais on ne s'en était pas rendu compte. Il n'était pas marqué qu'elle n'avait plus 66% de handicap. Il était marqué qu'elle n'avait plus que 5 points sur 18 ! Je ne savais pas les conséquences que ça allait avoir ! Des gens comme nous dans notre cas, on ne comprend pas toujours tout. On n'est pas des gens de bureau, de papiers...



Réalisation d'une sphère « Pour être entendu » du mobile de l'atelier terre 2017

Elle ne travaille pas. Elle n'a aucun revenu. Je n'ai que ma mutuelle. Quand on a fini de payer le loyer, gaz, électricité, etc... Il faut aussi payer les études de la fille qui a presque 18 ans. C'est restriction. Je ne me plains pas par rapport à d'autres mais je trouve que ma situation n'est que légèrement mieux que d'autres qui se retrouvent à la rue !

Si je devais faire des travaux ou quelque chose dans la maison, ce serait impossible. Tous les mois, c'est toujours avec la crainte qu'il arrive un gros souci au niveau par exemple de la toiture ou si la chaudière venait à tomber en panne... On se demande toujours comment on ferait ? Il ne faut pas qu'un pépin se produise. J'ai assez pour vivre mais plus assez pour entretenir quoi que ce soit.

On n'achète jamais de vêtements en magasin, on va en seconde main... Je dirais qu'on survit plutôt ! Comme beaucoup de ménages wallons actuellement je pense.

Il ne faudrait pas qu'un petit pépin m'arrive. Je tomberais plus bas que je ne suis. Je pense que ça guette tout le monde.

Il y a aussi les allocations familiales qui étaient doublées (majorées), je ne pense pas qu'on va y toucher mais... Comme elle était handicapée, on avait les allocations familiales majorées. Et comme je suis sur la mutuelle... peut-être ?

Comme quoi la perte d'un revenu même minime bouleverse tout le ménage et ses droits. Cela fait tout basculer. Et il y a un paquet de choses liées à ce petit revenu.

Mais je reste positif, ça va aller !

Un militant

(1) Organisme qui paie une indemnité aux personnes reconnues handicapées

**FEDERATION**

**QUELS PROJETS DE VIE POUR NOUS ?**

*QUELLE SÉCURITÉ D'EXISTENCE POUR NOUS ?*

*QUELLES ESPÉRANCES ?*

Le 10 mars 2018, nous nous sommes réunis à Andenne pour notre **Assemblée de Militants n°87**.

A partir des témoignages, nous avons réfléchi sur différents aspects de notre sécurité d'existence, indispensable pour construire des projets de vie.

Nous nous sommes posé les questions suivantes :

*Qu'est-ce qui garantit ou non une sécurité d'existence ? La réalisation de nos projets de vie ?*

*Quelles sont les mécanismes de solidarités qui existaient ou existent encore ?*



Quand on est dans la survie, c'est difficile de répondre à ces questions mais on peut mettre des mots sur nos projets en confiance avec d'autres. Deux militants ont témoigné. Ils sont bénéficiaires du RIS (1) et le loyer est payé par le CPAS.

M. a comme projet de devenir professeur d'éducation physique. Il suit une remise à niveau CESS.

Le projet de vie de JF est de garder son toit, trouver un travail digne et avoir une assurance décès pour pouvoir mourir dignement.

*« J'ai envie de garder mon toit, avoir un chez moi. Ce n'est plus une chambre, ni un studio...J'ai ma cuisine, ma chambre, mon salon, ma salle de bain...Je ne partage pas les trucs en commun »* JF.

Pour lui, garder son logement, est un combat de tous les jours.

*« On voit que finalement, il se met en route. Pas d'abord parce qu'il y a le CPAS qui le pousse mais parce qu'il a un projet de vie : garder un habitat, retrouver un boulot, préparer sa fin de vie dans le respect et la dignité »* Luc

*« Quand tu es parti avec les forains pour gagner une misère et faire des heures pas possibles, il faut être courageux (...) Quand tu as été viré des logements parce qu'ils étaient devenus insalubres et chaque fois tu te retrouvais dans la rue... »* Luc. Tout ça, c'est un combat.

C'est important d'avoir son logement. M. nous dit : *« Je suis fier d'avoir mon appartement, je sais que je suis bien là-dedans »*.

Pour M. la famille est son appui quand il y a des moments difficiles.

*« Etre conscient que les personnes de sa famille se battent tous les jours aussi...Qu'on n'est pas seul à se battre. Quand t'es dans la survie, t'as un projet de vie : d'avoir à manger demain »*. Annette

C'est important aussi d'avoir quelqu'un à l'écoute de notre projet, un modèle. Pour M. c'est un professeur : *« Je me voyais à travers lui, une personne bien, idéale (...) ce qui m'a manqué c'était un modèle à suivre et à force de réfléchir et de discuter ça m'a donné envie de suivre le même chemin que lui »*.

Les deux militants disent avoir été soutenus par le CPAS quant à leur projet. En contrepartie ils ont des obligations à respecter, et montrer qu'ils sont motivés.

*« Je dois suivre les cours tous les jours et si je suis absent, ça doit être justifié par un certificat médical. Ils demandent quand je reçois les points scolaires en fin de trimestre et ils voient que je suis motivé et que ce ne sont pas des belles paroles »* nous dit M.

Pour certains, l'assistante sociale a été à l'écoute de leur projet de vie, pour d'autres, leur projet de vie n'a pas été pris en compte.

*« Quand j'ai commencé mon article 60, j'avais la volonté de travailler mais quand tu n'es pas écouté t'as plus confiance. Ce que j'avais envie de faire on ne l'a pas pris en compte »* Patricia.

Suite à ces témoignages d'autres militants ont pu réagir quant à leur projet de vie.

*« Je suis arrivé à l'achat d'une maison. Je me suis battu pour un boulot et je suis en vue d'un CDI (2). Je me suis battu pour ne pas qu'on prenne mes enfants. J'ai trouvé une aide au FOREM, une assistante sociale qui m'a donné un gros coup de main et j'ai eu un numéro AVIQ (3). Je suis en atelier protégé et je me plais bien »* Alain.

*« Quand j'ai commencé, j'avais aussi un projet de vie, même quand je me suis retrouvée au chômage, je travaillais en ALE. Ensuite j'ai été convoquée par le CPAS pour faire un article 60. Il n'y avait qu'un seul endroit pour eux. Maintenant j'ai du mal à me positionner, à savoir ce que je veux faire. Cela fait 2 ans que je reviens à LST, cela m'apporte quelque chose : je reprends confiance, je me sens utile »* Patricia

**La prochaine Assemblée de Militants aura lieu le 9 juin à Namur.**

*Des militants*

(1) RIS : Revenu d'Intégration Sociale  
(2) Contrat à Durée Indéterminée  
(3) Anciennement AWIPH

# Les racines de nos rassemblements

## PREMIERS RASSEMBLEMENTS

Nous avons commencé à nous rassembler sur la région de Ciney et Noisieux en 1996, autour des préoccupations premières des familles : **le logement et les relations avec le CPAS**

A cette époque, à Namur, Andenne, Dinant, Noisieux..., des familles interpellaient des militant(e)s de LST face aux menaces d'expulsion et aux nombreux problèmes que pose la vie dans les campings et les domaines.

Nous avons décidé de nous rassembler dans le cadre du « groupe logement » pour permettre aux familles qui résidaient en caravane ou en chalet, de dire leur vécu, leurs difficultés, leurs attentes... Et aussi pour réfléchir comment nous pouvions réagir ensemble. Ces réunions se faisaient en tournante dans les différentes régions.

C'est ainsi que nous avons rencontré des personnes et des familles qui habitaient des domaines à Noisieux et à Heure. Et nous avons commencé à faire des permanences mobiles dans les domaines et des caves à Noisieux.

La plupart des résidents permanents faisaient face à des coupures d'eau et d'électricité, à des menaces d'expulsion, ainsi qu'à la stigmatisation et au rejet venant de la population des villages...

Très vite toutes ces pressions ont encore été augmentées avec la mise en place par la Région wallonne du Plan HP. Ce plan vise à mettre fin à ce type d'habitat qui représente pourtant encore pour de très nombreuses familles pauvres, la seule alternative pour ne pas se retrouver sans toit.

**Ensemble nous avons cherché à nous organiser pour défendre Nos droits et nos logements de survie.**

Ce qui nous caractérise, c'est notre situation en région rurale : des petites villes et des villages. Les plus pauvres sont isolés dans les villages, souvent dépendants de CPAS qui ont des fonctionnements très arbitraires.

Extrait de « LA MAIN DANS LA MAIN »



Exposition des 20 ans de LST à Marche - 2005



Bibliothèque de rue au quartier St Roch à Ciney



Cave à Noisieux



## Vivre en caravane

Nous habitons en caravane depuis 1989. Nous avons dû quitter le camping du Val Fleuril à Nonceveux.

Dans le camping, il ne pouvait plus y avoir de gens domiciliés. Tant que les gens étaient encore domiciliés, on refusait au propriétaire le droit d'exploitation. Il nous a mis dehors. Ce sont les personnes qui sont au CPAS qui ont été mises dehors les premières.

Aujourd'hui, la caravane est toujours sur le terrain de Nonceveux. Il faut continuer de louer le terrain. C'est surtout difficile de la vendre. Ce qui nous choque, c'est que vous avez un toit et on vous en chasse. La caravane vous appartient, mais vous ne pouvez pas en faire ce que vous voulez !

Albert et Annie

Extrait de « LA MAIN DANS LA MAIN »

## BASTOGNE, ONHAYE, JEMELLE...

En 20 ans, nous avons rejoint de nombreuses personnes et familles dans différentes régions du sud de la province de Namur et en province du Luxembourg.

C'est ainsi que pendant quelques années nous avons été présents sur la région de Ciney, notamment à travers une bibliothèque de rue dans une cité d'habitations sociales. Et dans d'autres campings et domaines situés à Bastogne, Onhaye, Hastière, Couvin...

En 2005, des contacts lors de l'exposition des 20 ans de LST qui était présentée à Marche, nous ont fait rencontrer des familles à Jemelle et alentours, qui elles aussi sont confrontées à des problèmes de logement et un très grand mépris de nombreux services sociaux et d'une part de la population.

Notre volonté est de renforcer notre présence dans ces différents lieux où se vit et s'exprime la résistance des plus pauvres, face à la misère

Extrait de « LA MAIN DANS LA MAIN »

## SE MOBILISER AVEC D'AUTRES

Dès nos premiers rassemblements, nous sommes mobilisés pour faire entendre notre point de vue, dans des lieux de prise de décision, des manifestations, des concertations avec d'autres acteurs...

En cave et dans le cadre des permanences, mais aussi dans les assemblées des militant(e)s, les ateliers famille..., nous construisons cette parole et cette analyse que nous voulons rendre publique.

Notre volonté : faire changer le regard et le mépris qu'on porte sur nous et nos familles et nous assurer une plus grande sécurité d'existence.



Des militant(e)s rejoignent le Parlement wallon lors de la Journée mondiale du refus de la misère



Des militant(e)s se mobilisent pour faire entendre le point de vue des plus pauvres



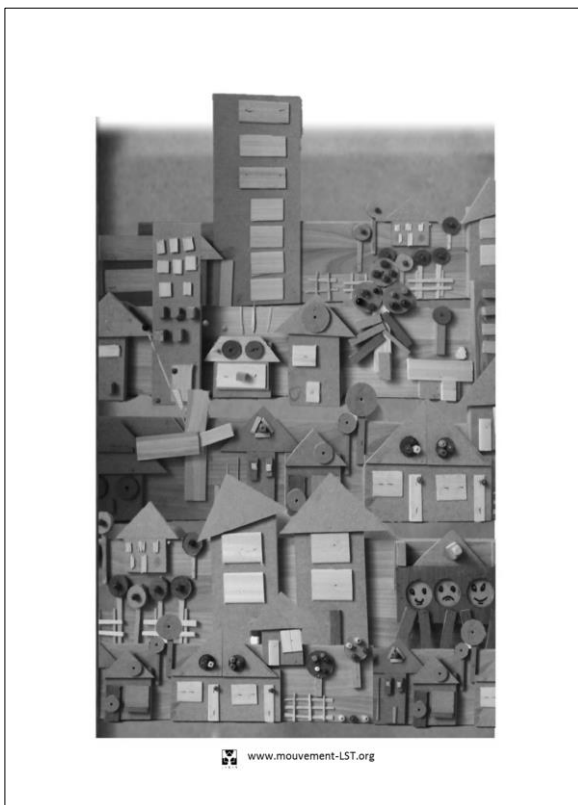
Mobilisation à Arlon contre les exclusions du chômage



## NOS DROITS

# LE BAIL D'HABITATION EN REGION WALLONNE

AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018, LA REGION WALLONNE AURA SA PROPRE LOI RELATIVE AUX BAUX A LOYER. LA 6<sup>EME</sup> REFORME DE L'ETAT A TRANSFERE AUX REGIONS LA COMPETENCE DE MODIFIER LA LOI FEDERALE DU 20 FEVRIER 1991 SUR LES BAUX DE RESIDENCE PRINCIPALE.



La Région wallonne a donc décidé de faire sa propre loi, qui s'appliquera à tous les contrats de bail privé et tous les locataires en Région wallonne.

### UN CONTRAT-TYPE DE BAIL

Tout contrat de bail conclu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, devra être établi par écrit, et contenir au moins les éléments suivants :

- l'identité du locataire et du bailleur,
- la date de prise en cours,
- la durée du bail,
- le type de bail (bail d'habitation, bail de colocation, bail d'étudiant),
- la désignation de toutes les pièces et parties d'immeuble louées,
- le montant du loyer hors charge,
- le montant et la nature des charges communes éventuelles,
- le montant et la nature des charges privatives si celles-ci ont un caractère forfaitaire,
- l'indication du caractère forfaitaire ou provisionnel des charges privatives et communes éventuelles,

- dans le cas d'immeubles à habitations multiples, si le montant des charges n'est pas forfaitaire, le mode de calcul des charges et la répartition effectuée,
- la mention de l'existence de compteurs individuels ou collectifs,
- la date du dernier certificat PEB (performance énergétique des bâtiments), et l'indice de performance attribué au bien loué.

Un contrat-type de bail sera bientôt disponible sur le site de la Région wallonne.

### LES ANNONCES « A LOUER »

Toute annonce de location d'un logement, studio ou kot (par affiche ou sur internet), doit obligatoirement indiquer :

- le montant du loyer hors charges,
- le caractère forfaitaire ou provisionnel des charges privatives et communes éventuelles,
- le montant et la nature des charges communes éventuelles,
- le montant et la nature des charges privatives si celles-ci ont un caractère forfaitaire.

Le propriétaire qui ne respecte pas cette obligation peut se voir infliger par la Commune une amende administrative fixée entre 50 € et 200 €.

Le bailleur choisit son locataire librement et sans discrimination. Pour le sélectionner, il peut solliciter auprès des candidats les données et justificatifs suivants :

- le nom, prénom, adresse et n° de téléphone (ou adresse mail),
- la date de naissance ou la preuve que le candidat peut signer le contrat seul,
- la composition de ménage et la preuve qu'il est marié ou cohabitant légal,
- le montant des ressources financières dont dispose le candidat-preneur,
- la preuve du paiement des trois derniers loyers.

Aucune autre donnée ne peut être exigée de la part du bailleur (sauf dans des cas très particuliers).

### L'ASSURANCE-INCENDIE OBLIGATOIRE

Pour tout nouveau bail conclu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le locataire devra obligatoirement souscrire une assurance-incendie.

Depuis toujours, la loi présume que le locataire est responsable de l'incendie qui survient dans le logement, sauf s'il parvient à prouver qu'il n'est en rien fautif. La facture des travaux de rénovation ou de reconstruction du logement peut être très lourde !

Le décret wallon impose donc au locataire d'avoir une assurance-incendie. Les compagnies d'assurance proposent des primes d'assurance ne dépassant pas 100 € / an.

### LES NOUVEAUTES

Pour le reste, l'essentiel du régime légal actuel est conservé : l'état des lieux, la garantie locative, la durée du bail, les possibilités d'y mettre fin, etc.

Le nouveau décret wallon innove sur deux points : le bail de colocation et le bail d'étudiant. Nous y reviendrons.

A suivre

Philippe Versailles



*Hors Cadre*

## COLORE TA VILLE

**La Bibliothèque De Rue participait à cet évènement haut en couleur qui se déroulait sur le quartier de Peu d'Eau en collaboration avec le centre culturel.**

Avec les enfants de la B.D.R., nous avons décoré un arbre dans le cadre d'un parcours artistique. Dans cet arbre, des livres en carton colorés et dessinés par les enfants lors des mercredis après-midi. Et entourant celui-ci, quatre personnages sortant de leurs livres préférés. On pouvait reconnaître le géant du livre « Chhht » ; la sorcière Cornebidouille, le lapin « Simon » et enfin, « Peppa Peg ».

L'occasion également de réaliser une ligne du temps avec des photos retraçant notre présence avec la B.D.R. depuis presque 30 ans sur le quartier. Avec aussi les différents livres réalisés au fil des années. Et sans oublier, un espace avec les couvertures et les livres pour un moment dans l'imaginaire !

Parents et enfants s'arrêtent et essaient de retrouver des photos sur lesquelles soit les parents ou les enfants apparaissent.

Une maman : « C'est moi là ? Je ne me serais pas reconnue ! »  
Elle se reconnaît sur une photo de plus de 20 ans !

Une autre encore dont les enfants participent à la BDR : « C'est mon frère ! »

Un enfant : « Regarde papa, c'est toi là ! »

Un papa feuillette le classeur à photos et reconnaît ses enfants !



Les enfants, les parents, les habitants du quartier ont ainsi pu également assister à un spectacle de clown et jonglerie ainsi qu'à un spectacle « Voisins » relatant la vie dans un logement social.



O. : « On a peint des livres pour les accrocher dans un arbre. C'était chouette ! »

A. : « Moi, j'ai aimé le spectacle du clown. Il a fait un cœur avec un ballon et dedans, il y avait des oiseaux et l'a offert à une dame. »

Y. : « J'ai aimé le clown quand il a pris la valise. Il n'arrivait pas à la prendre. Quand il a voulu la tirer ; il est tombé ! »

H. : « Le clown a pris une fille dans le public et a mis son manteau et il était trop grand. C'était drôle ! »





# ÇA SE PASSE

Concertation au Service de lutte contre la pauvreté

Formation : rencontre avec un administrateur de biens

Atelier le Fil

MAI	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
		01	02	03	04	05	06
	07	08	09	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

Réunion Inter-journal

Atelier famille

Une délégation se rend au conseil communal de Namur

Et surtout...

**Les caves :** A Namur, les mardis 8 et 22 Mai. A Andenne, les mardis 15 et 29 Mai. A Rochefort, le lundi 28 Mai. A Fontaine le vendredis 4 et 18 Mai.

**Le groupe des jeunes :** Le groupe des jeunes d'Andenne se retrouve les jeudis à 19h.

**L'Atelier :** à Andenne et à Namur les vendredis. **Le Fil :** à Namur le samedi 19 Mai.

**Le Reflet :** les lundis à 13h à Namur.

**Les permanences :** vous accueillent le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

**Le groupe du suivi du rapport général sur la pauvreté** se voit tous les mercredis de 9h à 11h à Namur.

Nous sommes également tous les mercredis **aux Balances** et à **Peu d'Eau** en **bibliothèque de rue** avec les enfants.

## NAMUR

### ET QUE ÇA BOUGE !

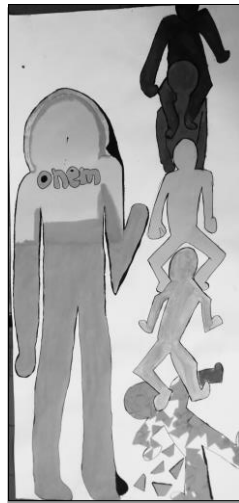
Mais pour quoi ? Vers quoi ?

Les activations imposées aux plus pauvres pour « mériter » le droit de survivre...

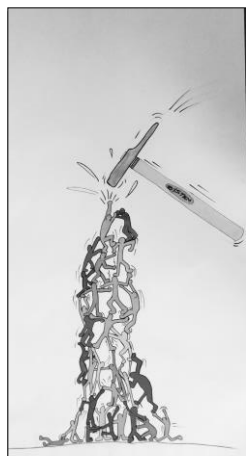
L'atelier « Reflets » a réalisé six peintures sur ce thème.



Depuis toujours, nous sommes acteurs et actifs dans la société



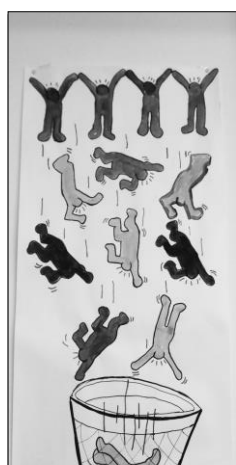
Ensemble, On est plus fort



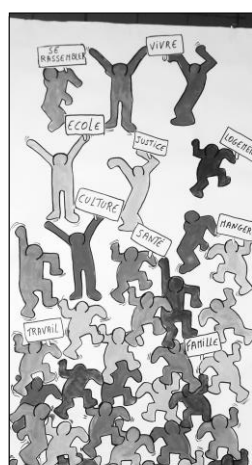
Que fait-on de notre force de travail ?



Nos capacités de travailleurs partent en fumée



Après avoir essayé tout ce qu'on m'a imposé, qui suis-je?...



Nous courons après nos droits ? Allons-nous enfin en retenir ?

## « LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

### ONT PARTICIPE À CE NUMERO

*D'Andenne :* l'équipe d'actualités andennaises. *De Ciney-Marche-Jemelle :* des participant(e)s aux caves. *De Namur :* Andrée, Cécile, Jean-François, Ioana, Luc, Mavrick, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

### NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22  
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 Andenne  
andenne@mouvement-lst.org  
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0486/333617  
Route de France, 5 - 5377 Baillonville  
ciney-marche@mouvement-lst.org  
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois  
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand  
Tél: 065/88.59.50 - 0486/334359  
hainaut@mouvement-lst.org  
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12  
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur  
namur@mouvement-lst.org  
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65  
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal  
tubize@mouvement-lst.org

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

[www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org)  
[federation@mouvement-lst.org](mailto:federation@mouvement-lst.org)

### Abonnement

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an  
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**  
De la Fédération Luites Solidarités Travail  
27 rue Pépin - 5000 Namur

### DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

### AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

[LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG](mailto:LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG)